



**Déclaration de la Délégation du Niger à la 20^{ème} Session du
Groupe de travail sur l'Examen Périodique Universel relative au
Rapport National de l'Italie au Conseil des droits de l'homme
(Genève, 27 octobre 2014)**

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à la délégation italienne conduite par son Excellence Monsieur Lapo Pistelli, Vice Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération de la République d'Italie.

Ma délégation se félicite de l'approche et de la méthodologie qui ont présidé à l'élaboration de ce rapport, dans le cadre du Comité Interministériel pour les Droits de l'homme, suivi d'auditions au Sénat et au Parlement. Ce processus inclusif s'est traduit aussi par une interaction avec la société civile et un dialogue avec différents intervenants qui ont pu participer à cet exercice en ligne en raison de la publication du Rapport sur le site web.

Le Niger salue la coopération de l'Italie avec le système des Nations Unies et ses mécanismes dans le cadre la promotion et la protection des droits de l'homme, en soumettant régulièrement ses rapports aux organes des Traités et en entretenant des relations continues avec les procédures spéciales.

Ma délégation note avec appréciation que l'Italie a mis en œuvre 74 des 78 recommandations acceptées lors du 1er cycle, même si des efforts supplémentaires auraient dû être accomplis, dans le sens de la ratification de la convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille, afin de se joindre à l'engagement de la communauté internationale dans ce domaine. Néanmoins, la mise en place du Programme National d'Action 2014-2020 concernant le nouveau Fonds pour l'Asile, la Migration et l'Intégration, est une bonne initiative pour autant qu'elle contribue à assurer un traitement plus humain et non discriminatoire des migrants, encourager leur inclusion sociale par la formation, en leur permettant d'accéder à un emploi.

Ma délégation félicite l'Italie pour les efforts accomplis et l'encourage à parachever les initiatives en cours pour mettre effectivement en œuvre les dernières recommandations qu'il n'a pu encore satisfaire jusqu'à ce 2^e cycle de l'EPU, en particulier la mise en place d'une Commission nationale des droits de l'homme dans le respect des principes de Paris.

Je vous remercie